

Saint John Airport Inc.

Membre du conseil d'administration - Poste à pourvoir

L'aéroport de Saint John Inc. (« l'aéroport ») est actuellement à la recherche d'un membre du conseil d'administration ayant de l'expérience dans le domaine de l'aménagement des terrains et des installations afin de compléter son éventail de compétences actuel.

L'aéroport est régi par un conseil d'administration dont les membres sont nommés par divers intervenants communautaires, notamment la Ville de Saint John, Transports Canada, la province du Nouveau-Brunswick, la Fundy Regional Services Commission, la Saint John Region Chamber, le Saint John and District Labour Council, la Regional Services Commission 8, Envision Saint John : The Regional Growth Agency et l'aéroport de Saint John. L'aéroport est une société sans but lucratif constituée en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes.

Le prochain membre du conseil d'administration sera nommé par l'aéroport de Saint John.

Vue d'ensemble

La responsabilité du conseil d'administration de Saint John Airport Inc. a pour responsabilité de favoriser le succès à long terme de l'aéroport dans la réalisation de sa vision : « être l'aéroport préféré du Nouveau-Brunswick ». Le Conseil a la responsabilité d'assurer une surveillance efficace des activités de l'aéroport et de la direction, qui est responsable de la conduite quotidienne des affaires. Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du président-directeur général, établit les normes de conduite de l'Administration, veille à ce que les principaux risques soient identifiés et gérés de façon appropriée, et assure la sécurité de ses opérations.

L'aéroport a été privatisé en 1999 et fonctionne aujourd'hui dans le cadre d'un bail foncier avec Transports Canada en tant qu'aéroport NAS (National Airport System).

Les objectifs stratégiques de l'aéroport sont les suivants

- * Élargir le service aérien
- * Diversifier nos sources de revenus
- * Favoriser l'appropriation par la communauté
- * Améliorer les installations et l'infrastructure

L'aéroport est desservi par Air Canada, Flair, Pascan et Porter (dans le cadre d'un partenariat avec Pascan). L'aéroport accueille également des vols privés non réguliers et des vols charters, ainsi que plusieurs opérateurs privés, un opérateur de base fixe et un aéroclub.

Une récente étude d'impact économique a estimé que l'impact économique annuel pour la région de Saint John est de 148,5 millions de dollars et qu'il soutient plus de 1 168 emplois directs et indirects. L'équipe de l'aéroport est très fière de ses affiliations communautaires, notamment de son adhésion à plusieurs organisations communautaires, de son parrainage d'événements locaux et de son partenariat PALS (Partnerships Assisting Local Schools) avec l'école primaire Loch Lomond, notre voisine.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'aéroport a été créé en vertu du bail foncier conclu avec le gouvernement fédéral et, par son rôle de surveillance, il doit exercer un contrôle et une supervision adéquats sur les affaires de l'Administration. L'aéroport de Saint John met l'accent sur le leadership stratégique du Conseil d'administration.

Les responsabilités et les fonctions spécifiques du Conseil sont les suivantes

- Définir l'orientation stratégique en participant activement à l'élaboration du plan stratégique.
- Approuver et surveiller les plans d'investissement et d'exploitation ainsi que les budgets conformes à l'orientation stratégique de l'aéroport.
- Participer avec le conseil d'administration à l'évaluation annuelle des performances du président par rapport aux objectifs et aux normes de performance convenus.
- Reconnaître que le président et, parfois, le président du conseil d'administration, de concert avec le président, s'expriment au nom du conseil d'administration dans son ensemble.

Expérience, aptitudes et compétences

Pour ce poste important, un membre du Conseil d'administration doit posséder un large éventail d'expériences et d'expertises professionnelles :

- une passion avérée pour le développement et la construction d'une organisation, vitale pour l'Aéroport alors que nous nous remettons de la pandémie
- une expertise avérée en matière de gouvernance d'entreprise, y compris une expérience antérieure au sein d'un conseil d'administration. La désignation de l'Institut des administrateurs de sociétés (ICD) est considérée comme un atout.
- une compréhension du rôle et des obligations fiduciaires d'un administrateur et du rôle d'un conseil d'administration.
- faire preuve d'intégrité et de professionnalisme
- une forte capacité à créer des communautés et à collaborer
- une réflexion stratégique démontrée
- faire preuve de transparence, de diligence et de résultats
- esprit critique et indépendance d'esprit avérés.
- travailler en bonne intelligence avec les autres.
- une communication efficace
- des connaissances financières adaptées au champ d'activité de l'organisation

- la volonté de consacrer le temps et les efforts nécessaires pour être un membre efficace du conseil d'administration, y compris la participation à l'orientation du conseil d'administration, aux réunions du conseil d'administration et aux réunions des comités.
- l'absence de tout conflit d'intérêts et la capacité à reconnaître et à gérer les conflits d'intérêts potentiels.
- Pour le poste à pourvoir, la préférence sera donnée à un candidat possédant l'expérience et l'expertise suivantes :
 - Aménagement du territoire
 - Gouvernance d'entreprise
 - Gestion des risques
 - Planification stratégique
 - Juridique

En outre, le candidat retenu aura démontré au moins deux des compétences suivantes :

- Leadership
- Comptabilité et finances
- Ressources humaines
- Relations avec les parties prenantes et communication
- Ingénierie

Une expérience dans au moins l'un des secteurs suivants est considérée comme un atout :

- Immobilier et aménagement du territoire
- Voyages et tourisme
- Transport et logistique
- Expérience client et marketing

Rémunération des administrateurs

Les membres du conseil d'administration perçoivent une rémunération annuelle ainsi qu'une indemnité pour leur participation aux réunions.

Considérations relatives à l'engagement dans le temps

Le conseil d'administration se réunit cinq ou six fois par an, en plus de l'assemblée générale annuelle. Les membres du conseil d'administration devront siéger dans un ou plusieurs des comités suivants : Gouvernance, Finances, Installations et services aériens et Ressources humaines. Ces comités se réunissent généralement six fois par an, mais ils peuvent se réunir plus fréquemment en fonction des besoins de l'organisation.

Les réunions des commissions se déroulent par vidéoconférence avec Teams. Les réunions du conseil d'administration se déroulent en personne au YSJ. Les réunions sont généralement fixées à 16 heures les jours ouvrables et durent une heure et demie.

Nomination

Les membres du Conseil d'administration seront recommandés par le Comité de gouvernance de l'aéroport et leur nomination sera approuvée par le Conseil d'administration. Le processus de sélection sera basé sur une matrice de qualifications, de compétences, d'expérience et de données démographiques qui comprendra les exigences suivantes

1. les compétences / l'expérience (telles qu'identifiées ci-dessus)
2. l'équilibre entre les sexes
3. la diversité

Durée du mandat

Les membres du conseil d'administration seront nommés pour un mandat de trois ans à compter du 1er juin 2025.

Pour postuler

Les curriculum vitae peuvent être envoyés par courrier électronique en soulignant l'expérience et/ou les qualifications pertinentes, ainsi que les coordonnées (numéro de téléphone, adresse civique et adresse électronique).

Courriel : info@ysjsaintjohn.ca

Date limite : 21 avril 2025 à midi (AST)

Bien que nous apprécions l'intérêt des candidats, seuls les candidats retenus seront contactés.